

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1^{er} avril 2025

BUDGET PRINCIPAL 2025

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le 25 février, nous avons mis en évidence différents points et fait des propositions.

Au plan des observations, nous avons souligné **la détérioration de l'Epargne nette de la commune** prévue pour 2025 est **non seulement négative mais qui sera trois fois supérieure à celle de 2024.**

En 2024, nous avons une Epargne nette négative de -400 000 €.

Pour 2025, il est prévu une Epargne nette négative de **-1,4 million €.**

Ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'endettement pour financer les projets en cours alors que des projets majeurs comme la nouvelle version de la ZAC Martelly et le projet immobilier de 3F Sud à la Blaquièrè risquent d'entraîner un ré-endettement important.

Sur le plan environnemental, le groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement » a fait des propositions concrètes telles que l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux et l'adoption d'un éclairage public intelligent pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse (et donc réduire la facture énergétique de la Ville).

Nous n'avons rien à ajouter à ces constats ni à ces propositions sinon trois observations qui ont leur importance, même si, au regard des 76, 629 millions prévus en 2025 pour le Budget d'Investissement et des 40, 845 millions du Budget de Fonctionnement les sommes en jeu peuvent paraître modestes.

- Première observation : **les pénalités dues à l'insuffisance de construction de logements sociaux à Grasse qui s'aggravent lourdement** puisqu'en 2025 nous allons payer 1,370 million € contre 1,222 million en 2024.

150 000 € de majoration des pénalités parce que, malgré toutes les constructions que l'on voit à Grasse, la proportion de logements sociaux diminue, alors que l'on tourne à plus de 1 500 demandes de logements sociaux.

En clair, les Grassois payent une amende de plus en plus lourde parce les programmes en cours

ne comprennent pas suffisamment de logements sociaux, et malgré le bétonnage de la ville, il y a toujours plus de 1500 demandes de logements.

- Deuxièmement, **le coût de fonctionnement de la Médiathèque.**

Constatons que ce coût de est celui que notre groupe avait évalué grosso-modo: **1,9 million €.**

Notre collègue Magali Conesa -qui suit ce dossier attentivement depuis le début- pose plusieurs questions :

1/ Le soutien de la DRAC est de 699 362 € pour l'ouverture d'un nouvel espace de lecture publique, 139 924 € perçus en 2024 : combien d'ETP comprend ce service, combien d'agents ont été recrutés ?

2) Coût de la sécurité : 60 000€

Ne serait-il pas possible de recruter directement un agent SSIAP 1 pour limiter le coût de ce poste confié à une entreprise privée?

3) Coût de l'entretien courant et de la maintenance réglementaire :

A quoi correspondent les coûts d'entretien courant pour 43 723 €, sachant que le bâtiment est neuf.

En conclusion, **1,9 M€ de coût de fonctionnement annuel, c'est vertigineux.**

Comment pourra-t-on faire face à ce besoin de financement à l'avenir compte tenu du budget de fonctionnement de la Ville toujours en tension et du faible montant des recettes (dont l'aide de la DRAC sur une durée totale de 5 ans avec une subvention annuelle de 139 924 €).

- Troisième observation : **les astreintes dues pour non application des décisions de Justice par les propriétaires du Château Diter** depuis, au minimum, 2022. C'est-à-dire depuis trois ans.

Ces astreintes sont de 500 € par jour.

Elles s'élèvent aujourd'hui à **plus de 500 000 €** qui doivent être récupérés par l'Etat et reversé au Budget de la Ville.

Nous vous avons écrit à ce sujet parce que l'article L 480-8 du Code de l'Urbanisme dispose que « *les astreintes sont liquidées au moins une fois chaque année et recouvrées par l'Etat pour le compte des communes* ».

Dans votre réponse datée du 31 mars, vous nous dites que « *l'Etat se trouve confronté à des difficultés pour encaisser les sommes dues* ».

Les Grassois qui ont affaire au fisc et les autres seront sans doute quelque peu perplexes devant cette « excuse ». L'Etat n'aurait pas les moyens de récupérer le plus d'un demi million € dû par les propriétaires du Château Diter ?

C'est une aimable plaisanterie !

Les astreintes sont liquidées au moins une fois chaque année.

C'est la loi et c'est sans ambiguïté.

Nous vous demandons toutes les pièces prouvant que les dispositions ont effectivement été prises à votre demande depuis trois ans par les services de l'Etat pour recouvrer les astreintes dues aux Grassois.